

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les petites phrases de la semaine

Rassemblées par Y.F.I

Patrice Motsepe, président de la Confédération africaine de Football (CAF) :

"Notre génération doit être celle qui croit en les Africains. Nous pouvons organiser une compétition de football aussi qualitative que celles organisée en Europe et ailleurs dans le monde".

Guy-Patrick Obiang, ministre de la Santé :

"Il est aujourd'hui important de sensibiliser les populations sur la nécessité d'être extrêmement prudent par rapport à cette 4e vague (Ndlr : Covid-19) qui s'amorce".

Hughes Mbadinga Madiya, ministre du Commerce :

"Les conséquences de la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19 se sont, entre autres, traduites par une augmentation des prix de produits de première nécessité de consommation courante".

Me Denis Mboumba, président de la Fédération gabonaise de Taekwondo (Fégatae) :

"Le Taekwondo ayant été cité (...), la Fédération gabonaise de Taekwondo se tiendra aux côtés de la justice et des victimes et se réserve le droit de se constituer partie civile. Et ce tout en condamnant avec la dernière énergie ces actes qui jettent l'opprobre sur notre sport".

Dr Nicole Assélé, délégué général du Centre des libéraux réformateurs (CLR) :

"(...) Il y aurait un combat au CLR, je vous assure qu'il n'y a pas péril en la demeure. Le président-fondateur aimerait que nous revoyons les textes issus du congrès de 2019. Pour lui, il y a beaucoup d'incompréhension dans ces textes qui font en sorte qu'on a l'impression d'avoir un bi-céphalisme au niveau du CLR".

Alexandre Barro Chambrier, président du Rassemblement pour la modernité et la patrie (RPM) :

"J'entends votre appel, mais nous devons encore faire beaucoup de travail. Je ne peux pas vous donner de faux espoirs (...). Continuons de mettre en place un dispositif qui sera utile".

Suspect 95, artiste franco-ivoirien :

"Contrairement à d'autres rappeurs, j'ai vite compris que c'est internet qui allait bouleverser le business. Pendant que tout le monde courait derrière les chaînes de télé ou de radio, j'ai compris que les réseaux allaient rebondir sur tous les autres médias".

Lutte contre la Covid-19 : le gouvernement maintient les mesures

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

LE gouvernement a agi avec célérité après l'annulation, vendredi dernier, par la Cour constitutionnelle, de l'arrêté 0559/PM du 25 novembre 2021 fixant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures gouvernementales de prévention, de lutte et de riposte contre la propagation de la Covid-19, consécutive à la saisine de la haute juridiction par le mouvement Copil citoyen.

Il ne lui aura fallu, en effet, que quelques heures, après la publication de cette décision, pour annoncer l'entrée en vigueur de l'arrêté 0685/PM énonçant les mêmes mesures contenues dans l'acte annulé. Ce qui a provoqué de vives réactions, notamment de la part des acteurs de la société civile. Lesquels se sont offusqués, non sans s'en étonner, de la vitesse avec laquelle le gouvernement a rendu public cet arrêté. Tout en dénonçant "la non-prise en compte des aspirations profondes de la population" et en s'interrogeant si cette fois-ci, l'équipe gouvernementale s'était conformée aux procédures en vigueur. D'autant que, selon eux, les juges constitutionnels ont annulé l'arrêté 0559/PM du fait des nombreuses violations, à titre principal, par le gouvernement, des dispositions de l'article 5 de la loi 003/2020 du 11 mai 2020 fixant les mesures de prévention, de lutte et de riposte contre les catastrophes sanitaires, l'obligeant à informer l'Assemblée nationale et le Sénat sur la pertinence des mesures prises.

C'est dire que le Copil citoyen entend saisir, à nouveau, la haute juridiction aux fins de déclarer inconstitutionnelles les dispositions du nouvel arrêté. Ce qui augure d'un bras de fer avec le gouvernement (Lire ci-dessous). D'autant que son porte-parole, Geoffroy Foumboula Libeka,



Photo: DRI L'Union

Vue des membres du gouvernement en conseil de cabinet.

a appelé " les syndicats ayant suspendu leurs mouvements de grève, les confessions religieuses, les acteurs économiques, politiques et culturels à se tenir prêts". Comme quoi, dans les jours à venir, l'agitation pourrait repartir de plus belle sur le front social. Quoi qu'il en soit, côté gouvernement, cette nouvelle bataille judiciaire ne semble pas préoccuper outre mesure. D'autant qu'elle est perçue, par une

partie de l'opinion publique, comme un signe de vitalité de notre démocratie. Et que la décision d'annulation de l'arrêté 0559/PM tient moins à des arguments de fond que de forme. Autrement dit, selon certains juristes, si l'arrêté 0685/PM découle de l'observation stricte et ferme, par le gouvernement, des dispositions de l'article 5 de la loi 003/2020 du 11 mai 2020, pas sûr que la nouvelle requête

du Copil citoyen prospère après un examen au fond. Entendu que, selon eux, au vu de la situation sanitaire actuelle, marquée par l'apparition d'un nouveau variant, les mesures gouvernementales paraissent pertinentes. Tant elles visent "à inciter le plus grand nombre à se faire vacciner afin d'atteindre très rapidement un degré suffisant d'immunité collective propre à freiner la propagation du virus".

Bras de fer en perspective !

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LE récent "pied de nez" du gouvernement au Copil Citoyen passe très mal. Depuis le week-end, le sujet défraie d'ailleurs la chronique. Quelques heures après la décision de la Cour constitutionnelle annulant l'arrêté 0559/PM, l'équipe de Rose Christiane Ossouka Raponda a repris, à la virgule près ou presque, le même texte (arrêté 0685/PM).

Il fallait s'y attendre, vu que la Cour constitutionnelle a pointé un vice de procédure dans le précédent arrêté. La haute juridiction ne s'est donc pas prononcée sur le fond mais plutôt sur la forme. Bien évidemment, le Copil citoyen ne compte pas en rester là. On peut d'ailleurs s'attendre à l'introduction imminente d'un nouveau recours auprès de la Haute juridiction. En effet, l'article 85 de la Constitution permet à "tout citoyen" ou "toute personne morale" de

la saisir. Ne dit-on pas que les "mêmes causes produisent les mêmes effets" ? Cette fois, les neuf sages devraient examiner le nouvel arrêté sur le fond. Conséquence : en cas d'une nouvelle saisine de la Cour constitutionnelle, l'arrêté 0685/PM sera, tout comme le précédent, suspendu ; le temps que les juges constitutionnels lisent le droit. Qui du Copil citoyen ou du gouvernement prendra le dessus dans ce qu'il est désormais convenu de qualifier de bras de fer ?